



Prélèvement demi-pension

Une facilité au collège !

Descriptif :

Simplicité, sécurité, gain de temps...

Collège Arthur Rimbaud Latillé

DES MOYENS SIMPLES POUR REGLER LA FACTURE DE RESTAURATION SCOLAIRE

Les repas sont produits en interne.
Tous les jours, l'équipe de cuisine
produit 450 repas sur la base de
produits faits maison, de saison, en
lien avec l'agriculture locale.

Il est de retour !

- **Le prélèvement automatique : tous les 5 du mois de Novembre à Juillet.**
- OU
- **LE TELEPAIEMENT : gérez vous-même vos échéances en vous connectant à ENEJ > rubrique "Payer ma facture"**
- OU
- Chèque ou espèces à l'intendance du collège

TARIFS PREVISIONNELS

TRIMESTRE 1	55 jours à 3.30€ le repas soit 181.50€
TRIMESTRE 2	40 jours à 3.30€ le repas soit 132.00€
TRIMESTRE 3	44 jours à 3.30€ le repas soit 145.20€

TOTAL SUR L'ANNÉE : 458.70€

Les tarifs de restauration indiqués sont prévisionnels. Ils feront l'objet d'une mise à jour pour l'année 2025 suite à la délibération du conseil départemental fixant les tarifs.

Echéancier prévisionnel

5 Nov : 60.50€
5 Déc : 60.50€
5 Janv : 60.50€ (régul)
5 Fév : 44€
5 Mars : 44€
5 Avril : 44€ (régul)
5 Mai : 48.40€
5 Juin : 48.40€
5 Juillet : 48.40€ (régul)

Documents joints

restaurant_scolaire_comment_payer-3 (PDF de 85.2 ko)

arthur_rimbaud-_mandat_de_prelevement_sepa (PDF de 56.6 ko)